



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. : 03 84 79 78 4
Fax. : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

N°DB23/23

AVENANT DE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 15 juin 2023,

Ci-après dénommée « **Grand Dole** »

Et,

La société LNV

Dont le siège est fixé
210 Avenue de Verdun – 39100 DOLE
Au capital de **10 000€**
Immatriculée au R.C.S. de, Lons le Saunier (39)
sous le numéro **829 000 728**

Représentée par, Nathalie MAILLOT, Gérante,

Ci-après dénommé « **le Preneur** ».

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Renouvellement

Une convention de prestation de services n° 17-01-01 du 5 mai 2017, a été initialement conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} mai 2017 puis prolongée par avenants successifs jusqu'au 30 avril 2023.

Il est proposé au preneur un dernier renouvellement de cette convention.

ARTICLE 2 – Durée

En conséquence, le terme du présent avenant est fixé au **31 décembre 2023**, à charge pour celle des parties qui voudra mettre fin au présent contrat avant la période sus indiquée de prévenir l'autre par lettre recommandée avec un préavis de 1 mois.

ARTICLE 3 – Redevance

Le preneur devra s'acquitter du forfait mensuel déterminé par la délibération n °GD142/22 du 22 décembre 2022 fixant les tarifs pour l'année 2023 soit :

- 50€HT, soit **60€ TTC**

Les tarifs sont révisables en fin d'année par délibération du Conseil Communautaire du Grand Dole.

ARTICLE 4 – Autres dispositions

Les autres dispositions relatives au service de domiciliation pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention n° 17-01-01 du 5 mai 2017.

Fait à Dole le 21 juin 2023

En deux exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE

Pour la Société LNV
Le Gérant,

Nathalie MAILLOT